

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-58

OBJET : Ligne de Trésorerie – Autorisation donnée à Monsieur le Président d’ouvrir une ligne de trésorerie d’un montant de 8 M€ auprès de la Caisse d’Épargne Ile-de-France pour une durée d’un an.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	49
Représentés	31
Absents	10

Votants	80
Abstention	0
Suffrages exprimés	80
Pour	80
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Pierre CARTIGNY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Marc BRETON représenté par Pierre LEBEAU, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre CARTIGNY, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicole CERCLEY représentée par Thierry BARNOYER, Sabine CHABOT représentée par Catherine CHETARD, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Isabelle DALLEAU représentée par Christel ROYER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Florence HOUDOT, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Christian FAUTRE représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, René GAILLARD représenté par Eric BENSOUSSAN, Brigitte GAUVAIN représentée par Dominique LE BIDEAU, Pierre GUILLARD représenté par Jacques Alain BENISTI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Sengul KARACA représentée par Chrysis CAPORAL, Marie KENNEDY représentée par Caroline ADOMO, Gérard LAMBERT représenté par Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, représentée par Jean-Luc CADEDDU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary France PARRAIN, Germain ROESCH représenté par Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Patrick BEAUDOUIN, Annie TRICOCHÉ représentée par Michèle CHARBONNEL, Pascale TRIMBACH représentée par Alain DEGRASSAT, Jacqueline VISCARDI représentée par Stéphane CHAULIEU, Valérie ZELIOLI représentée par Sergine LEFIEF.

Absents : Chantal CANALES, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pascale MARTINEAU, Alain PAVIE, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190506-D19-58-DE
Date de télétransmission : 13/05/2019
Date de réception préfecture : 13/05/2019

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2019

OBJET : Ligne de Trésorerie – Autorisation donnée à Monsieur le Président d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 8 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour une durée d'un an.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU la proposition financière de la Caisse d'Épargne Ile-de-France en date du 4 avril 2019,

VU l'avis favorable du Bureau de territoire en date du 15 avril 2019,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 25 avril 2019,

VU le rapport de présentation de Monsieur le Président,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une encaisse de précaution d'une durée d'un an afin de sécuriser la trésorerie de l'EPT Paris Est Marne & Bois,

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvée dans les termes annexés à la présente délibération la proposition financière de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour la conclusion d'une ligne de trésorerie aux conditions financières suivantes :

Montant maximum :	8.000.000,00 €
Durée :	364 jours
Tirage minimum :	0 €
Index :	EONIA
Floor :	0%
Marge sur index :	+0,20%
Païement des intérêts :	Mensuel
Calcul des intérêts :	Exact/360 jours
Commission d'engagement :	Non
Frais de dossier :	4.000 €
Commission de non-utilisation :	0,05%

(Montant LTI – Encours quotidien moyen)

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat portant ouverture d'une ligne de crédit à court terme avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190506-D19-58-DE
Date de télétransmission : 13/05/2019
Date de réception préfecture : 13/05/2019

Article 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Jacques JP MARTIN



La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190506-D19-58-DE
Date de télétransmission : 13/05/2019
Date de réception préfecture : 13/05/2019